

**S.E.R.P.N.**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU**  
**BUREAU SYNDICAL EN DATE DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 13 Juin à 12h00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre des membres :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 9

Etaient présents :

Mr Dominique MEDAERTS  
Mme Marie-Hélène METTAIS  
Mr Jean-Louis LOIR  
Mr Fabien ARTAUD  
Mr Yann LOLLIER  
Mme Laurance BUSSIERE  
Mr Gérard PLESSIS  
Mr Jean-François LEFEBVRE  
Mr Joël DEWULF  
Mr Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mme Maria DUFROY  
Mr Hugues BOURGAULT  
Mr Vincent MOENS  
Mr Claude GENCE  
Mr Jean-Baptiste VOISIN  
Mr Bertrand PECOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

***Au vu du sujet de ces délibérations, et afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt Mme METTAIS décide de ne pas prendre part aux votes.***

**1. Délibération pour la mise en place de mesures complémentaires sur le bassin d'alimentation du captage du Tremblay Omonville par avenant**

Le captage du Tremblay Omonville connaît depuis plusieurs années une problématique de pollution d'origine agricole, notamment les Nitrates issus de la fertilisation. Pour préserver la qualité de la ressource en eau, une démarche de la gestion dynamique des Nitrates a été instaurée sur l'aire d'alimentation du captage et a été renforcée en 2019 par un dispositif d'incitation financière ; le paiement pour services environnementaux.

A mi-parcours de la mise en place du dispositif PSE du Tremblay Omonville, une évaluation agro-environnementale et socio-économique s'avère nécessaire, de manière à étudier son efficacité, le pérenniser et améliorer les pratiques respectueuses vis-à-vis de l'eau.

Cette évaluation a permis de proposer un complément au dispositif existant de manière à répondre aux nouveaux enjeux de pollution émergente (phytosanitaires) ainsi que les répercussions du dérèglement climatique.

Vu l'évaluation de dispositif PSE réalisée en 2023  
Vu les pollutions émergentes liées aux phytos  
En vue de consolider le dispositif PSE actuel

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent avec 9 voix pour de solliciter l'AESN pour :**

- Compléter par avenant la convention de mandat liée à la délibération de l'AESN N° CA 20-08 du 10 Mars 2020
- Intégrer l'enjeu phyto au dispositif PSE actuel
- Renforcer les modalités d'évaluation de service environnemental en vue de réduction des fuites nitrates
- Signer toutes pièces techniques, administratives ou financières relatives à cette opération.

## **2. Délibération pour le renouvellement de marché de prélèvement et analyse de reliquats azotés dans des parcelles agricoles et accompagnement dans la démarche de co-construction du programme d'actions PHYTOS du BAC NDB**

Le plateau du Neubourg connaît depuis plusieurs années une problématique de pollution d'origine agricole, notamment les Nitrates issus de la fertilisation.

Pour préserver la qualité de la ressource en eau, une démarche de la gestion dynamique des Nitrates a été instaurée sur les aires d'alimentation des captages du Tremblay Omonville et de la Neuville du Bosc.

La démarche consiste à suivre le comportement de l'azote dans le sol via des prélèvements de reliquats de façon à pouvoir contrôler les résultats aux parcelles en cohérence avec les enseignements des programmes d'actions des BAC concernés.

Des contrôles ponctuels sur des parcelles engagées en PSE ainsi que des suivis dynamiques sur des successions prioritaires sont nécessaires pour garantir des actions d'animation robustes. Pour cela, il est nécessaire de mandater un laboratoire d'analyse accrédité afin de mesurer les reliquats azotés.

Le montant de l'opération est fixé à 300 000€ HT sur une durée de 4 ans, soit en moyenne 75 000 € HT annuel.

En parallèle de ces suivis, la démarche de co-construction du tableau de bord concernant l'enjeu PHYTOS sur le BAC de la Neuville du Bosc est en cours : les ateliers doivent avoir lieu à l'automne-hiver 2024-2025 et seront basés sur une période d'observations des parcelles en blé avant la récolte 2024 vis-à-vis du salissement des parcelles et de la pression phytosanitaire.

Pour mettre en place des ateliers de co-construction, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie est sollicitée pour une mission d'accompagnement dans la démarche de tableau

de bord. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un accompagnement sur le terrain pour réaliser les observations des parcelles, mais aussi dans la préparation des ateliers et si nécessaire, lors des ateliers.

Le temps évalué pour cet accompagnement est de 4 jours.

La convention de partenariat portera donc sur un budget total de 3 440 € HT.

**Après en avoir délibéré avec 9 voix pour, les membres du Bureau acceptent de :**

- **Lancer** un marché public à bons de commande pour mener à bien cette opération ;
- **Signer** la convention d'accompagnement de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- **Solliciter** l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 80% du montant de cette opération ce qui est équivalent à environ 240 000 € HT ;
- **Signer** toutes pièces techniques, administratives ou financières relative à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.